

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 23 |
| Présents | 17 |
| Votants | 19 |

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Gisèle MOTTA (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Didier CHARAMELET)

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION DE POSTES
51 – 15/07/2024**

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L333-23 1° alinéa,

Vu les avis du comité social territorial du 02 juillet 2024,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs à la suite de mouvements de personnel,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

DECIDE de supprimer à compter du 1^{er} septembre 2024 les postes suivants :

- Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à 35 h, un poste
- Technicien territorial principal 2^{ème} classe à 35 h un poste
- Adjoint technique territorial à 25 h, un poste
- Animateur territorial principal de 2^{ème} classe à 35 h, un poste
- Adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à 35 h, un poste
- ATSEM principal de 1^{ère} classe à 35 h, un poste

DIT que le tableau des effectifs actualisé est joint à la présente délibération

Le conseil municipal adopte à 15 voix pour, et 4 abstentions Olivier BOURQUARD, Didier CHARAMELET (porteur du pouvoir de Jean MIELLET), Bruno BERLIOZ.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

